



Possibilite de plainte contre moi

Par **mika54**, le **30/03/2010** à **20:50**

Bonjour,

Je vous explique .

J'avais un chien que j'ai acheté à la SPA en novembre 2009 j'ai payé 180 euros avec tous les vaccins a jour.

prochain vaccins pour la rage et autre en novembre 2010.

Or mon ami a pris pour l'emmener chez une amie.

Cette amie a voulu le promener en laisse et quand elle rentrée la laisse s'est enroulé apres sa porte d'entrée et le chien l'a pincé au bout d'un doight

Cette amie veux porte plainte contre moi

Je voulais savoir quels sont risques pour moi sachant ce chien maintenant je ne l'ai plus je l'ai ramener à la SPA car j'ai demenage et je pouvais plus garder ce chien.

Merci de m'aider

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **09:15**

Bonjour,

Porter plainte sur quel motif ? C'est bien elle qui avait la garde du chien à ce moment là, même si elle n'en était pas la propriétaire ? Alors aucun risque de ce côté.